



## **CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA**

**le mercredi 6 mars 2019**

**10 h**

**salle Andrew S. Haydon, 110 avenue Laurier Ouest**

### **PROCÈS VERBAL 9**

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le le mercredi 6 mars 2019 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

#### **HYMNE NATIONAL**

L'hymne national est interprété par une classe de cinquième année de la St. Benedict School.

## **ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES**

### **RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE**

Le maire Jim Watson décerne le Prix de bâtisseur de la Ville à M<sup>mes</sup> Barb Hayduk et Mary Ellen Henniger, deux représentantes de l'organisme Les Familles endeuillées de l'Ontario – Région d'Ottawa, qui accompagne les familles qui ont perdu un proche dans leur deuil. Avant de devenir animatrices de groupes bénévoles, elles avaient toutes deux bénéficié du soutien de cet organisme après la perte d'un proche. Grâce à l'aide, à la compassion et aux conseils de M<sup>mes</sup> Hayduk et Henniger, les familles prennent conscience qu'elles ne sont pas seules et se sentent soutenues dans cette longue quête intérieure qu'est le deuil. Les Familles endeuillées de l'Ontario – Région d'Ottawa offre une présence réconfortante aux familles, particulièrement vulnérables dans cette période douloureuse, et les accompagnent dans leur processus de cicatrisation.

## **APPEL NOMINAL**

Tous les membres sont présents, sauf le conseiller George Darouze.

## **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal du 27 février 2019

## **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

Voir les points à l'ordre du jour suivants pour connaître les déclarations : motion concernant les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2019 (motion n° 9/3), recommandations 6 B, 6 C i a) et b), 6 C ii a), b) et c) et 6 C v a).

## COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Agissons pour un accès universel aux services à large bande
- Le gouvernement annonce un nouveau régime d'assurance-maladie

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 13-18 - Balayage printanier des rues
- OCC 01-19 - Étape 2 du TLR

## ABSENCES

Le conseiller G. Darouze a prévenu qu'il serait absent de la réunion du 6 mars 2019.

## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

### MOTION N° 9/1

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que les rapports suivants soient reçus et examinés :**

1. **Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2019 »;**
2. **Rapport du Comité de dérogation intitulé « Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement 2019 – Comité de dérogation »;**
3. **Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Prévention du crime Ottawa – Budget provisoire 2019 »;**
4. **Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Service**

**de police d'Ottawa – Budget de fonctionnement et d'immobilisations 2019 »;**

- 5. Rapport n° 1A du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 6. Rapport n° 1 du Comité de vérification;**
- 7. Rapport n° 1A du Comité des services communautaires et de protection;**
- 8. Rapport n° 1A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
- 9. Rapport n° 1 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
- 10. Rapport n° 2A du Comité de l'urbanisme;**
- 11. Rapport n° 3 du Comité de l'urbanisme;**
- 12. Rapport n° 1B de la Commission du transport en commun;**
- 13. Rapport n° 1 du Comité des transports;**
- 14. Rapport du directeur général des transports intitulé « Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes »;**
- 15. Rapport de la directrice générale des Services organisationnels intitulé « Mise à jour du plan financier à long terme du transport en commun »;**
- 16. Rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 27 février 2019 ».**

**Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soient examinés les documents suivants, liés à l'approbation du budget 2019 par le Conseil :**

- a) Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement 2019 du Conseil de santé d'Ottawa »;**
- b) Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Approbation des prévisions du budget provisoire 2019 »;**
- c) Rapport n° 2 du Comité des finances et du développement économique.**

**Que le Conseil suspende l'application du paragraphe 33(4) du *Règlement de procédure* afin que la réponse à la demande de renseignements OCC 01-19 soit ajoutée à l'ordre du jour d'aujourd'hui, sans devoir d'abord l'être à celui du comité permanent, car elle concerne directement le rapport de l'Étape 2 du projet de train léger, qui figure à l'ordre du jour d'aujourd'hui.**

ADOPTÉE

Le Conseil prend connaissance des points 16 et 17 avant de siéger en comité plénier pour étudier les rapports sur les budgets provisoires 2019.

## **CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER**

### **MOTION N° 9/2**

Motion du conseiller Allan Hubley  
Appuyée par la conseillère Catherine McKenney

**Que le Conseil décide de siéger en comité plénier conformément aux articles 52 et 53 du *Règlement de procédure*.**

ADOPTÉE

## **BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2019**

### **DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

La conseillère Catherine McKenney déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Conseil de santé d'Ottawa, car son épouse siège au conseil d'administration de l'Ottawa Inner City Health, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ces postes budgétaires :

Document 1, page 6 :

- Programmes et normes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Maladies infectieuses et transmissibles

- Programmes supplémentaires – Programmes provinciaux – Bureau d'information sur le sida, services de consommation supervisée

La conseillère Catherine McKenney déclare également un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations du Comité des services communautaires et de protection (CSCP) (point 9 de l'ordre du jour) car son épouse travaille pour Options Bytown, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ces postes budgétaires :

- Besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement (page 63 du livre budgétaire du CSCP) :
  - Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités
  - Programme Logements pour de bon
  - Vers un chez-soi

La conseillère Diane Deans déclare un potentiel intérêt pécuniaire indirect réputé concernant les éléments suivants du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité des services communautaires et de protection, car sa fille travaille pour le Centre éducatif Tournesol, un centre de garde municipal dont le financement provient de ces postes budgétaires :

- Services à l'enfance :
  - i) Frais d'utilisation (page 62)
  - ii) Besoins en ressources de fonctionnement des centres de garde municipaux (page 60)
- Budget des immobilisations pour la garde d'enfants (page 81) [projets individuels énumérés aux pages 143 à 146]

Les conseillères Deans et McKenney ne participent pas aux discussions, aux débats et au vote sur les points ci-dessus.

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

Le conseiller Keith Egli soulève une question de privilège, comme suit :

Ma conjointe siège au conseil d'administration du Centre de ressources communautaires de Nepean, Rideau et Osgoode, une organisation financée par la Ville. Bien que je n'aie aucun intérêt pécuniaire ou financier aux termes de la *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux*, j'ai décidé de tout de même déclarer ce lien par souci de transparence dans l'esprit de l'article 1 du Code de conduite et de m'acquitter de mes

responsabilités selon l'article 243 de la *Loi sur les municipalités* en participant aux débats et au vote sur ces points. Par ailleurs, j'ai déposé au greffe municipal une copie de la note du commissaire à l'intégrité à ce sujet.

Les rapports budgétaires suivants sont examinés suivant la motion concernant l'examen des budgets provisoires 2019 (motion n° 9/3).

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2019
---

#### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

- 1. Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2019 à sa réunion du 6 mars 2019 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 6 mars 2019.**
- 2. Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2019 à chaque comité permanent du Conseil, Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 6 mars 2019.**

Voir la motion concernant l'examen des budgets provisoires 2019 (motion n° 9/3) ci-dessous.

## COMITÉ DE DÉROGATION

2. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2019 – COMITÉ DE DÉROGATION
--

### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2019 du Comité de dérogation à sa réunion du 6 février 2019 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 6 mars 2019.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 1).

## PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

3. PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA – BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉLIMINAIRE 2019
--

### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2019 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 6 février 2019, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 6 mars 2019.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 2).

COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

- |  |
|--|
| 4. BUDGETS D'IMMOBILISATIONS ET DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SERVICE DE POLICE D'OTTAWA |
|--|

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2019 du Service de police d'Ottawa.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 3).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE  
D'OTTAWA

- |  |
|--|
| 5. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2019 |
|--|

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisation 2019 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 5).

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

6. BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2019 POUR LE  
CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

**RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ**

**Que le Conseil municipal approuve le Budget provisoire de fonctionnement pour 2019 pour le Conseil de santé d'Ottawa, décrit au document 1.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 6).

RAPPORT NO 1A DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

7. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET  
DES AFFAIRES RURALES

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, réuni en comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, comme suit :**

1. **Besoins en ressources de fonctionnement pour l'examen des projets d'aménagement (secteur rural) (p. 5).**
2. **Bureau des affaires rurales**
  - i. **Bureau des affaires rurales – frais d'utilisation (p. 7);**
  - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 6)**
3. **Programme d'immobilisations du Comité de l'agriculture et**

**des affaires rurales (p. 8) [les projets sont répertoriés aux pages 16 à 25].**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 7.A).

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

8. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve le budget du Comité de la vérification - Besoins en ressources de fonctionnement du budget préliminaire 2019 (page 3).**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 7.B).

RAPPORT NO 1A DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

9. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité des services communautaires et de protection, composé des budgets suivants :**

1. **Budget de la Direction générale des services de protection et d'urgence:**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 37);**

- b) Sécurité et Gestion des mesures d'urgence :**
    - i) Frais d'utilisation (page 39);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 38);**
  - c) Service des incendies :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 41 à 43);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 40);**
  - d) Service paramédic :**
    - i) Frais d'utilisation (page 45);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 44);**
  - e) Services des règlements municipaux :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 47 à 55);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 46);**
  - f) Direction de l'élaboration des politiques publiques – Besoins en ressources de fonctionnement (page 56);**
- 2. Budget de la Direction générale des services sociaux et communautaires :**
- a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 58);**
  - b) Services sociaux et d'emploi – Besoins en ressources de fonctionnement (page 59);**
  - c) Services à l'enfance :**
    - i) Frais d'utilisation (page 62);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement des garderies municipales (page 60);**
    - iii) Autres besoins en ressources de fonctionnement (pages 60 et 61);**

- d) Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement :**
  - i) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (page 63);**
  - ii) Programme Logements pour de bon (page 63);**
  - iii) Vers un chez-soi (page 63);**
  - iv) Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance (page 63);**
  - v) Autres besoins en ressources de fonctionnement (page 63);**
- e) Soins de longue durée – Besoins en ressources de fonctionnement (page 64);**
- f) Initiatives avec les partenaires et les intervenants :**
  - i) Financement communautaire (page 65);**
  - ii) Autres besoins en ressources de fonctionnement (page 65);**
- 3. Budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités :**
    - i) Frais d'utilisation (page 68);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 67);**
  - b) Programmes communautaires de loisirs et de culture:**
    - i) Frais d'utilisation (pages 70 et 72);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 69);**
  - c) Programmes aquatiques, spécialisés et à l'échelle de la ville :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 74 et 75);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement**

- (page 73);
- d) **Planification des installations et des parcs :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 77);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 76);**
  - e) **Services d'exploitation des installations :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 79);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 78);**
4. **Besoins en ressources de fonctionnement de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Parcs (page 80);**
5. **Budget des immobilisations du Comité des services communautaires et de protection :**
- a) **Budget des immobilisations pour la garde d'enfants (page 81) [projets individuels énumérés aux pages 143 à 146];**
  - b) **Reste du budget des immobilisations du Comité des services communautaires et de protection (pages 81 à 84) [projets individuels énumérés aux pages 138 à 202].**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 4 et 7.C).

RAPPORT NO.1 DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES  
DÉCHETS

10. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – FINANCÉS PAR LES TAXES ET  
SOUTENUS PAR LES REDEVANCES - COMITÉ PERMANENT DE  
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA  
GESTION DES DÉCHETS

**RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ**

Que le Conseil, réuni en Comité plénier, approuve :

1. le budget provisoire de fonctionnement et  
d'immobilisations 2019 financé par les recettes fiscales, du  
Comité de la protection de l'environnement, de l'eau et de la  
gestion des déchets, comme suit :
  - a. Services d'infrastructure :
    - i) Frais d'utilisation (p. 9)
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement  
(p. 8)
  - b. Résilience et Politique relative aux systèmes naturels  
– Besoins en ressources de fonctionnement (p. 10)
  - c. Direction de la gestion des déchets solides :
    - i) Frais d'utilisation (p. 12 et 13)
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement  
(p. 11)
  - d. Direction des services forestiers :
    - i) Frais d'utilisation (p. 15)
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement  
(p. 14)

- e. **Le budget des immobilisations du Comité, p. 16 (les projets sont énumérés aux pages 34 à 35 et 37 à 45).**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandations 7 D et 10).

2. **le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 financé par les redevances, du Comité de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, y compris la version modifiée des pages 23 à 25B et 115 à 119B, comme suit :**

- a. **Services de gestion de l'eau potable :**
- i) **Frais d'utilisation (p. 9 à 13)**
  - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 8)**
- b. **Services de traitement des eaux usées :**
- i) **Frais d'utilisation (p. 15 à 17)**
  - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 14)**
- c. **Services de gestion des eaux pluviales :**
- i) **Frais d'utilisation (p. 19 à 22), tel que modifiée comme indiqué di-dessous;**
  - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 18) tel que modifiée par ce qui suit : une réduction des investissements prévus dans les immobilisations de gestion des eaux pluviales de 410 000 \$ (page 18 du budget financé par les redevances, « Besoins en ressources de fonctionnement », non lié aux directions générales), ce qui entraînera une augmentation des redevances d'eaux pluviales en 2018 de 9,8 %, et qu'il demande au personnel de modifier les redevances en conséquence à la page 21 (Services de gestion des eaux pluviales – Frais d'utilisation).**
- d. **Le budget des immobilisations financé par les**

redevances du Comité (pages 23 à 25B, dans leur version modifiée, projets énumérés aux pages 39 à 64, 66 à 69, 71 à 92 et 94 à 114).

- 3. que tout excédent des dividendes d'Hydro Ottawa reçu au cours du mandat du Conseil de 2018-2022 – soit le montant dépassant celui projeté dans le plan financier à long terme – soit consacré à des programmes d'efficacité énergétique, de conservation d'énergie ou d'énergie renouvelable à Ottawa, chaque projet devant être recommandé par le personnel et approuvé par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets et par le Conseil une fois connu le montant exact de l'excédent, si excédent il y a.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 7.F.).

RAPPORT NO 2 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- |  |
|--|
| <p>11. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> |
|--|

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité des finances et du développement économique, comme suit :**

- 1. Représentants élus – Besoins en ressources de fonctionnement (page 33);**
- 2. Greffier municipal et avocat général :**
  - i) Frais d'utilisation (pages 35 et 36);**

- ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 34);**
- 3. **Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (page 37);**
- 4. **Direction générale des transports :**
  - a) **Construction de l'O-Train :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 39 à 41);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 38);**
  - b) **Planification de l'O-Train – Besoins en ressources de fonctionnement (page 42);**
- 5. **Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 43);**
  - b) **Direction du développement économique et de la planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement (page 44);**
  - c) **Marchés d'Ottawa – Frais d'utilisation (ajout en tant que pages 44-A, 44-B et 44-C);**
- 6. **Direction générale de l'innovation et du rendement :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 45);**
  - b) **Transformation des services – Besoins en ressources de fonctionnement (page 46);**
  - c) **Information du public et Relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (page 47);**
  - d) **Ressources humaines – Besoins en ressources de**

fonctionnement (page 48);

e) **ServiceOttawa :**

i) **Frais d'utilisation (page 50);**

ii) **Besoins en ressources de fonctionnement  
(page 49);**

7. **Direction générale des services organisationnels :**

a) **Bureau du directeur général et Services de soutien  
aux activités – Besoins en ressources de  
fonctionnement (page 51);**

b) **Services des recettes :**

i) **Frais d'utilisation (pages 53 et 54);**

ii) **Besoins en ressources de fonctionnement  
(page 52);**

c) **Finances municipales – Besoins en ressources de  
fonctionnement (page 55);**

d) **Services de l'approvisionnement – Besoins en  
ressources de fonctionnement (page 56);**

e) **Bureau des biens immobiliers municipaux :**

i) **Frais d'utilisation (page 58);**

ii) **Besoins en ressources de fonctionnement  
(page 57);**

8. **Services non liés aux directions générales – Besoins en  
ressources de fonctionnement (pages 59 à 61), tel que  
modifiée par ce qui suit : a) approuve la réduction de près  
de 2,4 M\$ du financement ponctuel provenant de la réserve  
de stabilisation du taux d'imposition de la Ville (page 112)  
alloué au Service de police d'Ottawa, l'augmentation de 2  
M\$ à la ligne des transferts, subventions et frais financiers  
du budget pour le logement abordable du Comité de  
l'urbanisme (page 53) et l'augmentation de 395 000 \$ en**

**subventions d'activités communautaires de loisirs et de culture dans le budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et celui du Service de soutien technique et aux activités destiné au Comité des services sociaux et communautaires (page 124)**

9. **Budget d'immobilisations du Comité des finances et du développement économique (page 62; les projets sont énumérés aux pages 115 à 120).**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 4 et 7.J).

RAPPORT NO 1 DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

12. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

**RECOMMANDATION DU SOUS-COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant en tant que comité plénier, approuve la partie des budgets de fonctionnement et d'immobilisations préliminaires de 2019 qui traite du SCTI, comme suit :**

1. **Le budget des Services de technologie de l'information comme suit :**
  - a. **Services de technologie de l'information – Besoins en ressources de fonctionnement (pp. 3-4 du document budgétaire du SCTI);**
  - b. **Budget des immobilisations du SCTI (la p. 5 du document budgétaire du SCTI), projets individuels énumérés à la page 11.**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 7.I).

RAPPORT NO 2A DU COMITÉ DE L'URBANISME

13. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DE L'URBANISME

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TEL QUE MODIFIÉ**

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité de l'urbanisme, composé des budgets suivants :

- 1) Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, y compris la version modifiée des pages 21 et 22, comme suit :
  - a) Emprises, Patrimoine et Design urbain :
    - i) Frais d'utilisation (pp. 13-18);
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 12);
  - b) Services de planification (à l'exclusion des Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario):
    - i) Frais d'utilisation (pp. 20-30);
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 19);
  - c) Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario :
    - i) Frais d'utilisation (pp. 32-37);
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (p. 31);

- d) **Planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 38);**
- 2) **Direction générale des services sociaux et communautaires, Logement abordable – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 39);**
- 3) **Comité de l'urbanisme – Budget des immobilisations (p. 40) [liste des projets individuels aux pp. 57, 59 et 60].**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 4 et 7.G).

RAPPORT NO 1B DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN  
COMMUN

14. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMMISSION DU TRANSPORT  
EN COMMUN

**RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

**Que le Conseil, réuni en comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 de la Commission du transport en commun, comme suit :**

- 1. **services de transport en commun, comme suit :**
  - a) **frais d'utilisation (p. 4 à 6);**
  - b) **besoins en ressources de fonctionnement (p. 3);**
- 2. **budget d'immobilisations de la Commission du transport en commun (p. 7 et 8, liste des projets aux p. 15 à 37).**

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 7.H).

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

15. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2019 – COMITÉ DES TRANSPORTS

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TEL QUE MODIFIÉ**

**Que le Conseil siégeant en comité plénier approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Comité des transports, comme suit :**

- 1. Budget de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, comme suit :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
  - b) Services des routes, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (page 15);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 14);**
  - c) Services du stationnement, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 17-21);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 16);**
- 2. Budget de la Direction générale des transports, comme suit:**
  - a) Services de la circulation, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 23-24);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 22);**
  - b) Planification des transports – Besoins en ressources**

- de fonctionnement (page 25);
- c) Direction générale des services organisationnels – Services du parc automobile, comme suit :
- i) Frais d'utilisation (page 27);
- ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 26);
3. Budget des immobilisations du Comité des transports (pages 28-31) [projets individuels aux pages 51-142].
4. Que le personnel de la Ville se penche sur différentes mesures permanentes de modération de la circulation sur l'avenue King-Edward, notamment le rétrécissement des voies en bordure de l'avenue King-Edward au nord de la rue Rideau de 4,5 m à 3,5 m dans les deux directions, qu'il détermine le financement correspondant requis et qu'il remette un rapport à cet effet au Comité des transports.

Voir la motion n° 9/3 ci-dessous (recommandation 7.E. et 11).

#### MOTION NO 9/3

#### MOTION CONCERNANT L'EXAMEN DES BUDGETS PROVISOIRES 2019

Motion de la conseillère Laura Dudas  
Appuyée par le conseiller Matthew Luloff

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, prenne acte des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2019 (recommandés par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, le Conseil de santé d'Ottawa et les comités permanents, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information) ainsi que des budgets de fonctionnement et d'immobilisations 2019 financés par les redevances (recommandés par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets) qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil et auxquels sont intégrés toutes les pages et tous les livres budgétaires modifiés, y compris le livre budgétaire modifié de la Commission de services policiers d'Ottawa, les pages 23-25B et 115-199B modifiées du livre budgétaire du budget financé par les

redevances du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, les nouvelles pages 44A, 44B et 44C du livre budgétaire du Comité des finances et du développement économique, et les pages 21 et 22 modifiées du livre budgétaire du Comité de l'urbanisme.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil, siégeant en comité plénier, prenne acte de la motion suivante :

Que le comité plénier recommande les mesures suivantes au Conseil :

1. Approuver le budget provisoire de fonctionnement 2019 du Comité de dérogation.
2. Approuver le budget provisoire de fonctionnement 2019 de Prévention du crime Ottawa.
3. Approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du Service de police d'Ottawa, comme le recommande la Commission de services policiers d'Ottawa, dans sa version modifiée le 25 février 2019 par la Commission, comme suit :

**A. IL EST RÉSOLU QUE la Commission de services policiers d'Ottawa approuve un rajustement de 2,4 M\$ dans le budget 2019, ce montant comprenant :**

- **une réduction de 0,6 M\$ du financement par répartition (0,4 M\$ du Fonds général de réserve pour immobilisations; 0,2 M\$ du Fonds de réserve pour le remplacement des véhicules) (page 98);**
- **une réduction de 0,3 M\$ des charges d'heures supplémentaires;**
- **une hausse de 0,5 M\$ de l'objectif d'allocation pour postes vacants;**
- **une hausse de 0,4 M\$ des revenus découlant du service rémunéré;**
- **une réduction de 0,4 M\$ des revenus tirés des frais de vérification de dossiers de police (rajustement pour bénévoles);**
- **une réduction de 0,2 M\$ du montant prévu pour l'essence;**
- **une réduction totale de 0,4 M\$ des budgets alloués aux déplacements, à la formation, aux fournitures et aux services;**

- une réduction totale de 0,2 M\$ des coûts des nouveaux services (développement communautaire, services juridiques);
  - une réduction de 0,1 M\$ du fonds réservé aux projets de la Direction des enquêtes criminelles;
  - une réduction de 0,1 M\$ du montant prévu pour l'acquisition de carabines.
4. Approuver la réduction de 2,4 M\$ du financement ponctuel provenant du fonds de réserve de stabilisation du taux d'imposition de la Ville (page 112) alloué au Service de police d'Ottawa, l'augmentation de 2 M\$ du poste des transferts, subventions et frais financiers du budget pour le logement abordable du Comité de l'urbanisme (page 53) et l'augmentation de 395 000 \$ du budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et celui des Services de soutien technique et aux activités du Comité des services communautaires et de protection pour les subventions communautaires de loisirs et de culture (page 124), comme le recommande le Comité des finances et du développement économique (CFDE).
5. Approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, comme le recommande ce dernier.
6. Approuver le budget provisoire de fonctionnement 2019 du Conseil de santé d'Ottawa, comme le recommande ce dernier, soit les éléments suivants :
- A. Programmes et normes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Maladies infectieuses et transmissibles
  - B. Programmes supplémentaires – Programmes provinciaux – Bureau de lutte contre le sida, Services de consommation supervisés (page 5 du livre budgétaire du Conseil de santé d'Ottawa)
  - C. Reste du budget de fonctionnement 2019 de Santé publique Ottawa
7. Approuver les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2019 (recommandés par les comités permanents du Conseil, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information) soit les éléments suivants :

- A. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Comité de l'agriculture et des affaires rurales**
- B. La portion du budget provisoire de fonctionnement 2019 attribuée au Comité de la vérification**
- C. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Comité des services communautaires et de protection (CSCP) :**
  - i. Besoins en ressources de fonctionnement des Services à l'enfance :**
    - a) Frais d'utilisation (page 62 du livre budgétaire du CSCP)**
    - b) Besoins en ressources de fonctionnement des centres de garde municipaux (page 60 du livre budgétaire du CSCP)**
  - ii. Besoins en ressources de fonctionnement des Services de logement (page 63 du livre budgétaire du CSCP) :**
    - a) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités**
    - b) Programme Logements pour de bon**
    - c) Vers un chez-soi**
    - d) Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance**
  - iii. Initiatives avec les partenaires et les intervenants, Direction du financement communautaire (page 65 du livre budgétaire du CSCP)**
  - iv. Reste du budget provisoire de fonctionnement 2019 du CSCP, dans sa version modifiée visant à augmenter de 395 000 \$ les subventions communautaires de loisirs et de culture, comme le recommande le CFDE**
  - v. Budget provisoire d'immobilisations 2019 du Comité des services communautaires et de protection :**

a) Budget d'immobilisations des services de garde  
(page 81 du livre budgétaire du CSCP)

b) Reste du budget d'immobilisations 2019 du CSCP

D. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 (financée par les taxes) attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets

E. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Comité des transports

F. La portion (financée par les redevances) du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets :

i. Budget de fonctionnement et d'immobilisations (financé par les redevances) du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, dans sa version modifiée, comme suit :

a. Que le Conseil approuve une réduction des investissements prévus dans les immobilisations de gestion des eaux pluviales de 410 000 \$ (page 18 du budget financé par les redevances, Besoins en ressources de fonctionnement, non liées aux directions générales), ce qui entraînera une augmentation des redevances d'eaux pluviales de 9,8 % en 2019, et qu'il demande au personnel de modifier les redevances en conséquence à la page 21 (Services de gestion des eaux pluviales – Frais d'utilisation), comme le recommande le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets

ii. Budget des immobilisations (financé par les redevances) du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets

- G. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Comité de l'urbanisme, dans sa version modifiée comprenant une augmentation du poste des transferts, subventions et frais financiers du budget pour le logement abordable de 2 M\$, comme le recommande le CFDE**
- H. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée à la Commission du transport en commun**
- i. Budget provisoire de fonctionnement 2019 de la Commission du transport en commun**
  - ii. Budget provisoire d'immobilisations 2019 de la Commission du transport en commun**
- I. La portion modifiée du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Sous-comité de la technologie de l'information**
- J. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2019 attribuée au Comité des finances et du développement économique, dans sa version modifiée comprenant une réduction de 2,4 M\$ du financement provenant du fonds de réserve de stabilisation du taux d'imposition de la Ville alloué au Service de police d'Ottawa, comme le recommande le CFDE**
- 8. Approuver qu'il soit délégué à la trésorière municipale le pouvoir d'apporter les ajustements nécessaires au budget provisoire de fonctionnement 2019 ainsi que les ajustements nécessaires concernant le financement par emprunt et les autorités de financement au budget provisoire d'immobilisations 2019, pour qu'il soit tenu compte des décisions du Conseil municipal.**
- 9. Approuver que le directeur municipal ou son mandataire soit autorisé à faire demander toute subvention au nom de la Ville, et qu'il soit délégué au greffier municipal et avocat général le pouvoir de modifier les règlements ainsi que d'approuver et de signer les ententes nécessaires en vue de l'exécution des décisions du Conseil.**

- 10. Approuver, comme le recommande le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, que tout excédent des dividendes d'Hydro Ottawa reçu au cours du mandat du Conseil de 2018-2022 – soit le montant dépassant celui projeté dans le plan financier à long terme – soit consacré à des programmes d'efficacité énergétique, de conservation d'énergie ou d'énergie renouvelable à Ottawa, chaque projet devant être recommandé par le personnel et approuvé par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets et par le Conseil une fois le montant exact de l'excédent connu, si excédent il y a.**
- 11. Approuver, comme le recommande le Comité des transports, que le personnel municipal prenne des mesures permanentes de modération de la circulation sur l'avenue King Edward, notamment réduise la largeur des voies en bordure de 4,5 m à 3,5 m dans les deux sens de l'avenue au nord de la rue Rideau, en précisant les besoins de financement associés, puis rende des comptes au Comité des transports.**

Les recommandations 1 à 11 de la motion n° 9/3, motion concernant l'examen des budgets provisoires 2019, sont présentées au Conseil.

Est présentée au Conseil la motion suivante, qui modifie la recommandation 1 :

**MOTION NO. 9/4**

Motion de la conseillère Jan Harder  
Appuyée par le conseiller Tim Tierney

**ATTENDU QUE les prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2019 du Comité de dérogation ont été déposées à la réunion du Conseil du 6 février 2019 dans le cadre du budget provisoire 2019;**

**ATTENDU QUE les frais pour les demandes auprès du Comité de dérogation comprennent la portion visant à couvrir les dépenses du Comité de dérogation, telles qu'elles figurent dans son budget, et les droits liés à l'examen des demandes d'aménagement facturés par la Direction générale de la planification,**

**de l'infrastructure et du développement économique, tels qu'ils figurent dans le budget du Comité de l'urbanisme;**

**ATTENDU QUE le barème du Comité de dérogation doit entrer en vigueur le 7 mars 2019 et que les autres droits de demande d'aménagement figurant dans le budget du Comité de l'urbanisme doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019;**

**ATTENDU QU'il serait préférable que les changements de frais entrent en vigueur à la même date afin d'éviter toute confusion chez le public et de réduire au minimum les dysfonctionnements administratifs;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la date d'entrée en vigueur du barème provisoire du Comité de dérogation (page 2 du livre budgétaire du Comité de dérogation) soit remplacée par le 1<sup>er</sup> avril 2019<sup>1</sup>.**

ADOPTÉE

La recommandation 1 est ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion n° 9/4.

La recommandation 2 est ADOPTÉE.

La recommandation 3 est ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller Mathieu Fleury sur la page 91 du budget de la Commission de services policiers d'Ottawa (*Community Relations and Frontline Specialized Support – Operating Resource Requirement* [Relations communautaires et soutien spécialisé de première ligne – Besoins en ressources de fonctionnement]).

Est présentée au Conseil la motion suivante, qui modifie la recommandation 4 :

#### **MOTION NO 9/5**

Motion du conseiller Tim Tierney  
Appuyée par le maire Jim Watson

**ATTENDU QUE, le 5 mars 2019, le Comité des finances et du développement économique a approuvé une motion visant à réduire de 2,4 M\$ le financement ponctuel provenant du fonds de réserve de stabilisation du taux d'imposition de la Ville alloué au Service de police d'Ottawa, et d'allouer 2 M\$ au logement abordable et 395 000 \$ aux subventions communautaires de loisirs et de culture (conformément au point 4 de la motion concernant l'examen des budgets provisoires 2019 du Conseil);**

---

<sup>1</sup> Voir le barème révisé ci-joint (annexe A).

**ATTENDU QUE** le montant alloué aux subventions communautaires de loisirs et de culture devait à l'origine s'élever à 400 000 \$ et que l'addition de ce montant aux 2 M\$ destinés au logement abordable équivaut à 2,4 M\$, une somme actuellement disponible en réserve;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** la recommandation du Comité des finances et du développement économique (point 4 de la motion concernant l'examen des budgets provisoires) soit modifiée de façon à remplacer 395 000 \$ par 400 000 \$.

ADOPTÉE

La recommandation 4 est ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion n° 9/5.

Les recommandations 5, 6.A, 6.B et 6.C sont ADOPTÉES.

Les recommandations 7.A, 7.B, 7.C.i.a) et 7.C.i.b) sont ADOPTÉES.

La recommandation 7.C.ii.a) est ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller M. Fleury.

Les recommandations 7.C.ii.b), 7.C.ii.c), 7.C.ii.d), 7.C.iii, 7.C.iv, 7.C.v.a) et 7.C.v.b) sont ADOPTÉES.

Sont présentées au Conseil les motions suivantes, qui modifient la recommandation 7.D :

#### **MOTION NO 9/6**

Motion de la conseillère Catherine McKenney  
Appuyée par le conseiller Riley Brockington

**ATTENDU QUE** le Conseil a approuvé un objectif communautaire à long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2050;

**ATTENDU QUE** les inventaires de GES donnent un aperçu des occasions de réduction des émissions, en mettant en évidence les plus grandes sources d'émissions et les principales occasions de réduction des émissions;

**ATTENDU QUE** la Ville s'est déjà engagée à dresser un inventaire annuel de ses émissions de GES dans le cadre du Plan de gestion de la qualité de l'air et des changements climatiques de 2014 (PGQACC) et du programme 613 Carbone d'EnviroCentre;

**ATTENDU QUE** la Ville s'est également engagée à dresser un inventaire des GES de l'ensemble de son territoire tous les quatre ans dans le cadre du PGQACC de 2014 et de l'engagement pris en 2016 au Global Covenant of Mayors for Climate and Energy;

**ATTENDU QUE** le personnel municipal doit produire un rapport sur le PGQACC de 2014 qui doit comprendre une évaluation de la fréquence de réalisation des inventaires de GES et de production des rapports connexes au deuxième trimestre de 2019;

**ATTENDU QUE** le personnel municipal estime que les inventaires des GES de la Ville et de la collectivité coûteront entre 50 000 et 75 000 \$, d'après le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

**ATTENDU QUE** les résultats de l'inventaire des GES de la collectivité orienteront la stratégie Évolution énergétique;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve qu'un montant de 60 000 \$, financé au moyen de l'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa dépassant les projections du plan financier à long terme, soit alloué à la réalisation des inventaires annuels des GES de la Ville et de la collectivité, le premier devant être effectué avant la fin du quatrième trimestre de 2019.

ADOPTÉE

**MOTION NO 9/7**

Motion de la conseillère Catherine McKenney  
Appuyée par le conseiller Jeff Leiper

**ATTENDU QUE** le Plan de gestion de la forêt urbaine de la Ville, approuvé en juin 2017, soulignait la nécessité d'améliorer la protection des arbres et la mise en application des règlements sur les arbres en milieu urbain;

**ATTENDU QU'**il y a eu plus de constructions et d'aménagements que prévu dans le secteur urbain intérieur, ce qui nécessite la prise de mesures supplémentaires d'application des règlements sur les arbres;

**ATTENDU QUE** le secteur urbain intérieur de la ville a perdu une part importante de ses arbres au cours de la dernière décennie;

**ATTENDU QU'un examen des règlements municipaux sur les arbres est en cours et que celui-ci ne devrait pas être terminé avant début 2020;**

**ATTENDU QUE, dans son discours sur l'état de la Ville de 2019, le maire a souligné qu'il était important qu'Ottawa protège ses arbres et fasse tout ce qui était en son pouvoir pour imposer des amendes en vertu des règlements municipaux sur les arbres;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil appuie la création en 2019 d'un poste temporaire, financé par l'enveloppe destinée aux postes vacants à l'interne, dont le titulaire sera chargé d'assurer la protection des arbres au titre des règlements municipaux sur les arbres (*Règlement sur la protection des arbres et des espaces naturels municipaux et Règlement municipal sur la conservation des arbres urbains*). Ce nouveau poste relèvera des Services des parcs, des forêts et de la gestion des eaux pluviales de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil examine et appuie l'allocation de ressources et le financement nécessaires à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan de gestion de la forêt urbaine pour la première période de gestion lors du processus d'établissement des priorités prévu dans son mandat, qui aura lieu dans le courant de l'année, et lors du processus d'établissement du budget provisoire 2020, et même après.**

ADOPTÉE

La recommandation 7.D est ADOPTÉE, dans sa version modifiée par les motions n<sup>os</sup> 9/6 et 9/7.

Est présentée au Conseil la motion suivante, qui modifie la recommandation 7.E. :

#### **MOTION NO 9/8**

Motion du conseiller Mathieu Fleury  
Appuyée par le maire Jim Watson

**ATTENDU QUE, le 1<sup>er</sup> mars 2019, le Comité des transports a pris acte des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2019;**

**ATTENDU QUE les frais d'utilisation des Services de la circulation figurant aux pages 23 et 24 n'ont pas été ajustés à l'inflation;**

**ATTENDU QUE** les coûts en personnel liés à la prestation du service ont augmenté de 2 %;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le budget 2019 du Comité des transports soit modifié de façon à augmenter le budget des recettes des Services de la circulation de 19 000 \$ et que les recettes supplémentaires soient allouées au fonds de réserve de stabilisation des taxes<sup>2</sup>.

ADOPTÉE

La recommandation 7.E est ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion n° 9/8.

Les recommandations 7.F.i.a), 7.F.ii et 7.G sont ADOPTÉES.

Sont présentées au Conseil les motions suivantes, qui modifient la recommandation 7 H i :

**MOTION NO 9/9**

Motion du conseiller Glen Gower  
Appuyée par le conseiller Shawn Menard

**ATTENDU QUE** la date de transfert de responsabilité du train léger a été repoussée par le Rideau Transit Group (RTG);

**ATTENDU QUE** les usagers des transports en commun ont vécu une année très difficile en raison de la préparation de la mise en service du train léger;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le personnel municipal signale tout retard potentiel dans la date de lancement de l'Étape 1 du train léger et indique à la Commission du transport en commun et au Conseil comment les tarifs des transports en commun restants pourraient être gelés et financés en fonction de la future date de lancement.

ADOPTÉE

**MOTION NO 9/9**

Motion de la conseillère Theresa Kavanagh  
Appuyée par la conseillère Catherine McKenney

**ATTENDU QUE** l'EquiPass, le laissez-passer communautaire et le laissez-passer Accès sont réservés aux personnes à faible revenu;

---

<sup>2</sup> Voir le barème ci-joint (annexe B).

**ATTENDU QUE l'augmentation de 2,5 % proposée dans le budget 2019 de la Ville porterait préjudice à ces personnes;**

**ATTENDU QUE ces laissez-passer sont subventionnés par la Direction générale des services sociaux et communautaires et les recettes découlant de l'augmentation de 2,5 % de la portion actuellement non subventionnée totalisent 81 000 \$;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les barèmes de tarifs proposés dans le budget 2019 de la Commission du transport en commun soient modifiés de façon à ce que l'EquiPass, le laissez-passer communautaire et le laissez-passer Accès demeurent au même tarif qu'en 2018 et que l'on augmente le montant alloué aux laissez-passer communautaires et au programme EquiPass de 81 000 \$ financés par une hausse des revenus de placement – page 108 du budget du CFDE.**

ADOPTÉE

La recommandation 7.H.i est ADOPTÉE, dans sa version modifiée par les motions n<sup>os</sup> 9/9 et 9/10.

Les recommandations 7.H.ii, 7.I, 7.J, 8, 9, 10 et 11 sont ADOPTÉES.

## **MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE**

### **MOTION N<sup>o</sup> 9/11**

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que le comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal.**

ADOPTÉE

## **MOTION PORTANT SUR L' ADOPTION DES RAPPORTS DU BUDGET DE 2019**

### **MOTION N° 9/12**

Motion du conseiller A. Hubley

Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que soient reçus et adoptés les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2019, inscrits aux points 1 à 15 de l'ordre du jour et reproduits ci-dessous, y compris tous les éléments de la motion concernant le budget provisoire adoptée pendant la séance du comité plénier, dans leur version modifiée :**

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2019 »;**
- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé « Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2019 – Comité de dérogation »;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Prévention du crime Ottawa – Budget de fonctionnement préliminaire 2019 »;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Commission de services policiers d'Ottawa – Budget préliminaire d'immobilisations et de fonctionnement 2019 »;**
- 5. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2019 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;**
- 6. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Approbation des Prévisions budgétaires de 2019 »;**
- 7. Point 1 du rapport n° 1A du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 8. Point 2 du rapport n° 1 du Comité de la vérification;**
- 9. Rapport n°1A du Comité des services communautaires et de protection;**
- 10. Rapport n°1A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
- 11. Rapport n° 2 du Comité des finances et du développement économique;**
- 12. Rapport n° 1 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
- 13. Rapport n° 2A du Comité de l'urbanisme;**

**14. Rapport n° 1B de la Commission du transport en commun;**

**15. Point 2 du rapport n° 1 du Comité des transports.**

**Que toute dissension et déclaration d'intérêt consignées pendant la séance du comité plénier soient réputées avoir été consignées lors de la séance du Conseil.**

ADOPTÉE

## **RAPPORTS**

### **DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS**

<p><b>16. ATTRIBUTION DU CONTRAT DE L'ÉTAPE 2 DES PROJETS DE TRAIN LÉGER SUR RAIL D'OTTAWA ET QUESTIONS CONNEXES</b></p>
--

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil :**

- 1. Reçoive et dépose le rapport intitulé Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes à sa réunion spéciale du 27 février 2019 et qu'il l'examine subséquemment à sa réunion ordinaire du 6 mars 2019.**
- 2. Qu'à sa réunion ordinaire du 6 mars 2019, le Conseil :**
  - a. Reçoive les résultats du processus de demande de propositions (DP) pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport et supervisé par un commissaire à l'équité, et les questions connexes, notamment l'état associé aux évaluations environnementales et aux approbations, ainsi que le progrès réalisé jusqu'à présent par le biais du protocole d'entente en ce qui a trait aux véhicules et à l'entretien pour la Ligne de la Confédération Est et Ouest, comme décrit dans le présent rapport.**

- b. Approuve le choix de TransitNEXT en tant que promoteur privilégié pour concevoir, construire, financer et entretenir le Projet de prolongement de la Ligne Trillium ainsi que les projets regroupés et les travaux civiques de la manière décrite dans le présent rapport, et notamment ce qui suit :**
- i. Le projet de prolongement de la Ligne Trillium;**
  - ii. Les projets regroupés et travaux civiques suivants : étagement du croisement en oblique d'Ellwood; passerelle pour piétons de la rivière Rideau; réfection du tunnel du lac Dow; réfection du pont de la Ligne Trillium enjambant la rivière Rideau et des conduites; réfection du tunnel de l'Université Carleton; passerelle piétonnière de la station Trinity à la hauteur de l'avenue Bayview; remise en état du bloc d'alimentation et de la transmission; remise en état des véhicules Alstom à l'an; amélioration des stations de la Ligne Trillium; pont de la Ligne Trillium enjambant le ruisseau Sawmill; et mise à niveau de la signalisation de la Ligne Trillium;**
  - iii. Le lien ferroviaire vers l'aéroport.**
- c. Approuve le choix de Connecteurs Est-Ouest en tant que promoteur privilégié pour concevoir, construire et financer le Projet de prolongement de la Ligne de la Confédération ainsi que les projets regroupés et les travaux civiques, de la manière décrite dans le présent rapport et notamment ce qui suit :**
- i. Les prolongements vers l'est et vers l'ouest de la Ligne de la Confédération;**
  - ii. Les projets regroupés et travaux civiques du projet de prolongement vers l'est de la Ligne de la Confédération suivants : pont du chemin de**

**Montréal; réparation du pont du boulevard Jeanne d'Arc et de l'autoroute 174; parc-o-bus Trim; point de franchissement de la conduite d'eau principale du chemin Shefford à l'autoroute 174; ponceaux de l'autoroute 174 hors de la portée des travaux du TLRO; ponceaux de l'autoroute 174 intégrés aux travaux du TLRO; écrans antibruit de l'autoroute 174; projets pour piétons et cyclistes hors de la portée des travaux du TLRO; enlèvement du béton de l'autoroute 174; remplacement du ponceau de l'autoroute 174 et du ruisseau Greens; systèmes de transport intelligents de l'autoroute 174; circulation routière de la ville – points de sortie des canalisations de fibres optiques; zones d'arrêt d'autobus sur le boul. Jeanne d'Arc;**

**iii. Les projets regroupés et travaux civiques du projet de prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération suivants : muret de pierre des côtés nord et sud du Transitway Ouest; réfection des égouts pluviaux et séparatifs du ruisseau Pinecrest; réfection des égouts pluviaux et séparatifs des rues complètes du chemin Richmond; amélioration de surface de la station Baseline; pont Goldenrod; circulation routière de la ville – points de sortie des canalisations de fibres optiques; bassin de rétention des eaux pluviales de l'avenue Woodroffe (conception, ÉE, mise en œuvre); amélioration du pont de la promenade Moodie; passerelle piétonnière du Collège Algonquin.**

**d. Demander au personnel de continuer d'examiner et d'évaluer l'Étape 2 du projet de train léger sur rail afin de réaliser des économies en améliorant l'efficacité de la conception.**

- 3. Approuve les budgets et les sources de financement pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail comme suit, sous réserve d'un financement obtenu des gouvernements fédéral et provincial et de l'exécution des ententes de contribution correspondantes et de fonds obtenus d'autres sources, comme décrits dans le présent rapport.**

  - a. Le budget de 4,657,445,229 \$ l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et les sources de financement définis dans le présent rapport;**
  - b. Le modèle de financement pour le prolongement de 3,4 kilomètres de la Ligne Trillium jusqu'au chemin Limebank, comme décrit dans le présent rapport et comprenant une contribution de 50 millions de dollars provenant du gouvernement de l'Ontario et un montant supplémentaire de 30 millions de dollars obtenu grâce à des redevances d'aménagement propres au secteur.**
- 4. Délègue au directeur municipal le pouvoir de négocier, de conclure, de signer, d'exécuter, de modifier et de prolonger les ententes du projet de prolongement de la Ligne Trillium et du projet de prolongement de la Ligne de la Confédération ainsi que les ententes accessoires associées, y compris l'exécution des ententes de contribution fédérale et provinciale, pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, conformément et sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.**
- 5. Approuve l'obligation de paiement de la Ville et autres obligations en vertu des ententes de projet pour les prolongements de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium, tant durant la construction que durant la période de service et d'entretien de la Ligne Trillium, comme décrites dans le présent rapport.**
- 6. Délègue à la trésorière de la Ville le pouvoir de prendre toute autre mesure et disposition jugées nécessaires pour**

**donner effet aux budgets approuvés et aux sources de financement pour l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, ainsi qu'à la transition et au budget relatif aux imprévus du projet, sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le présent rapport.**

- 7. Reçoive les résumés des dispositions principales des ententes complexes intervenues avec la Commission de la capitale nationale, Canadian Property Holdings (South Keys) Inc et Calloway REIT (South Keys) Inc. et l'Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa, comme décrit à l'annexe 1, qui ont été approuvés en vertu du pouvoir délégué, et approuve ce qui suit :**
  - a. Déléguer au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un protocole d'entente avec l'Université Carleton, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**
  - b. Déléguer au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter une entente avec le Collège Algonquin, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**
  - c. Déléguer au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un protocole d'entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**
  - d. Déléguer au directeur municipal avec l'accord de la direction générale des services organisationnels et de la trésorière municipale le pouvoir d'exécuter un**

**accord de croisement avec VIA Rail Canada inc. afin de permettre la construction d'un saut-de-mouton à Ellwood, comme décrit dans le présent rapport et résumé dans l'Annexe 1.**

- 8. Délégué au directeur général, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, le pouvoir de conclure et d'exécuter l'accord de financement avec Riverside South Development Corporation en ce qui concerne le projet de prolongement de la Ligne Trillium du train léger jusqu'au chemin Limebank, comme décrit dans le présent rapport.**
- 9. Approuve les mesures suivantes visant à faciliter la construction de l'Étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport :**
  - a. Déléguer au directeur général, Direction générale des transports, le pouvoir de négocier, d'approuver, de signer, d'exécuter, de modifier et de prolonger la Lettre d'entente portant sur les travaux d'infrastructure liés aux services publics avec Hydro Ottawa Limited, sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.**
  - b. Approuver la structure de redevances de déversement pour le sol et les matières excavées, comme décrite dans le présent rapport.**
  - c. Déléguer le pouvoir au greffier municipal et avocat général de modifier les règlements, les processus ou les politiques afin de donner effet aux décisions du Conseil relatives à ce projet et d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil au T2 2019 l'adoption de tout règlement municipal portant modification du Règlement sur la réglementation relative au train léger 2015-301, comme décrit dans le rapport.**

La motion suivante est présentée au Conseil et REJETÉE :

**MOTION NO 9/13**

Motion de la conseillère Catherine McKenney

Appuyée par le conseiller Jeff Leiper

**ATTENDU QUE le vendredi 22 février 2019, le rapport intitulé « Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes » a été rendu public;**

**ATTENDU QUE l'on demande au Conseil de prendre acte des résultats de la demande de propositions (DP) pour l'Étape 2 du projet de train léger le 6 mars 2019;**

**ATTENDU QUE l'on demande au Conseil d'approuver les recommandations du rapport sur l'Étape 2 du projet le 6 mars;**

**ATTENDU QUE ce délai de 12 jours n'est pas suffisant pour consulter adéquatement les résidents d'Ottawa;**

**ATTENDU QU'il reste encore de nombreuses questions en suspens de la part des conseillers et des résidents au sujet de certaines répercussions du rapport;**

**ATTENDU QUE la date de clôture commerciale de la Ligne Trillium est le vendredi 29 mars 2019;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'examen du rapport soit reporté à la réunion du Conseil du mercredi 27 mars 2019.**

REJETÉE, par un vote de 6 VOIX AFFIRMATIVES contre 16 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX POSITIVES      Conseillers R. Chiarelli, C. McKenney, C. Meehan, S. Menard,  
J. Leiper, D. Deans  
(6) :

VOIX NÉGATIVES      Conseillers J. Harder, G. Gower, K. Egli, M. Luloff, J. Sudds,  
R. Brockington, L. Dudas, J. Cloutier, T. Kavanagh, M. Fleury,  
(16) : A. Huble, S. Moffatt, E. El-Chantiry, T. Tierney, S. Blais,  
maire J. Watson

**MOTION N° 9/14**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que le Conseil décide de siéger en comité plénier.**

ADOPTÉE

**MOTION N° 9/15**

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que le comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal.**

ADOPTÉE

Les recommandations du rapport, telles que présentées ci-dessus, sont présentées au Conseil, puis ADOPTÉES par 19 VOIX AFFIRMATIVES contre 3 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX POSITIVES  
(19) : Conseillers J. Harder, G. Gower, C. McKenney, K. Egli, M. Luloff, J. Sudds, R. Brockington, C. Meehan, L. Dudas, J. Cloutier, T. Kavanagh, M. Fleury, A. Hubley, S. Moffatt, E. El-Chantiry, J. Leiper, T. Tierney, S. Blais, maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES  
(3) : Conseillers R. Chiarelli, S. Menard, D. Deans

**INSTRUCTIONS AU PERSONNEL**

Que la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique modifie le plan secondaire de Place d'Orléans (devant débiter en 2019) afin d'élaborer un seul plan coordonné qui tiendrait compte des éventuels sites d'aménagement axé sur le transport en commun du corridor est de l'Étape 2 du projet de train léger.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

17. MIS À JOUR DU PLAN FINANCIER À LONG TERME DU  
TRANSPORT EN COMMUN

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.**

REÇUE

**RAPPORTS DES COMITÉS**

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

18. PLAN DE VÉRIFICATION DE 2018 D'ERNST & YOUNG

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal reçoit le présent rapport à titre  
d'information.**

REÇUE

RAPPORT NO 3 DU COMITÉ DE L'URBANISME

19. NOMINATIONS AUX PANNEAUX URBAIN ET SUBURBAIN DU  
COMITÉ DE DÉROGATION

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

Suite aux délibérations du jury de sélection, que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver :

1. les nominations suivantes aux panneaux urbain et suburbain du Comité de dérogation, y compris la renonciation à la section 2.1 de la Politique sur les nominations comme décrit dans ce rapport. Tous les mandats entrant en vigueur le 1er mai 2019, pour le mandat du Conseil 2018-2022:

**Panneau 1 (urbain):**

**John Blatherwick**

**~~Scott Hindle~~ Michael Wildman**

**Heather MacLean**

**Bonnie Oakes Charron**

**Stanley Wilder**

**Panneau 2 (suburbain):**

**Nadine Tischhauser**

**Anne Tremblay**

**Colin White**

**Kathleen Willis**

**~~Michael Wildman~~ Scott Hindle**

2. la réserve ouverte de membres suivante à partir de laquelle le comité de sélection pourrait formuler des recommandations quant aux personnes à nommer si un poste devait être comblé lors du mandat 2018-2022 du Conseil :

**Robert Brocklebank**

**Kieran Watson**

ADOPTÉES

20. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1740, AVENUE WOODROFFE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant une partie de la ferme expérimentale située dans la Ceinture de verdure, au 1740, avenue Woodroffe, afin de permettre la présence d'un studio de production, comme l'exposent en détail les documents 2 et 3.

ADOPTÉE

21. DÉSIGNATION DU COMPLEXE DE LA RUE BOOTH, DES 552 À 568, RUE BOOTH ET DU 405, RUE ROCHESTER, AUX TERMES DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TEL QUE MODIFIÉ**

Que le Conseil émette un avis d'intention de désigner le complexe de la rue Booth, les 552 à 568, rue Booth et le 405, rue Rochester comme constituant une propriété de valeur sur le plan du patrimoine culturel révisé aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 10 ci-joint

ADOPTÉE

22. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE – 552, RUE BOOTH

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

Que le Conseil approuve :

1. une modification au Plan secondaire du secteur Preston-Carling visant le 552, rue Booth, afin de créer un nouveau secteur caractéristique d'utilisation du sol, ainsi que d'autres modifications propres à des emplacements requises, comme l'expose en détail le document 2;
2. une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 552, rue Booth, afin de permettre un aménagement polyvalent comprenant des édifices historiques, des commerces de détail, des bureaux, des logements et des espaces ouverts, comme l'expose en détail le document 3, dans sa version modifiée par ce qui suit :
  - a. que le libellé de la cinquième puce du point 2d soit modifié en le remplaçant par le texte suivant: « Si une portion d'un bâtiment dépasse 15 mètres, elle doit être en retrait d'au moins 2 mètres de la limite de propriété longeant la rue ».
  - b. qu'en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.

ADOPTÉES

23. LIGNES DIRECTRICES SUR LES BOISÉS D'IMPORTANCE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. souscrive à l'entente proposée avec les parties ayant interjeté appel des politiques relatives aux boisés d'importance approuvées par le Conseil le 14 décembre 2016 et décrites dans le présent rapport.; et**
- 2. approuve le document 1 ci-joint, intitulé Boisés d'importance : Lignes directrices en matière de désignation, d'évaluation et d'étude d'impact [Lignes directrices sur les boisés d'importance].**

ADOPTÉES

24. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 54, RUE LOUISA

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 pour le 54, rue Louisa, afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement de surface temporaire et d'un garage de stationnement temporaire, comme l'indique le document 2.**

ADOPTÉE avec la dissidence des conseillers K. Egli, M. Fleury, J. Leiper, C. McKenney et S. Menard.

Le point F de l'ordre du jour à adopter en bloc sur consentement a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

F.    MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 807, CHEMIN RIVER ET 4720, CHEMIN SPRATT
--

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 relative au 807, chemin River et au 4720, chemin Spratt, afin de permettre un aménagement résidentiel et des usages connexes, comme l'indique le document 2.**

### **MOTION NO. 9/16**

Motion de la conseillère Jan Harder  
Appuyée par le conseiller Tim Tierney

**ATTENDU QUE, dans le rapport ACS2019-PIE-PS-0023, on recommande au Comité de l'urbanisme de recommander au Conseil d'approuver la modification du *Règlement de zonage* (n° 2008-250) pour le 807, chemin River et le 4720, chemin Spratt;**

**ATTENDU QU'il y a dans le document 2 une référence erronée au 4650, chemin Spratt, au 4800, chemin Spratt et à une parcelle sans adresse entre le chemin River et la rue Southbridge;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve que le passage « 4650, chemin Spratt, 4800, chemin Spratt et une parcelle sans adresse entre le chemin River et la rue Southbridge » du document 2 soit remplacé par :**

**« 807, chemin River et 4720, chemin Spratt ».**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34 (17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.**

**ADOPTÉE**

La recommandation du Comité, dans sa version modifiée par la motion n° 9/16, est présentée au Conseil et ADOPTÉE.

## **ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC**

**RAPPORT NO 1A DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES**

<p><b>A. NOMINATIONS AU PANNEAU RURAL DU COMITÉ DE DÉROGATION</b></p>
---

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Suite aux délibérations du jury de sélection, que le Conseil approuve les nominations suivantes au panneau rural du Comité de dérogation, y compris la renonciation à la section 2.1 de la Politique sur les nominations comme décrit dans ce rapport. Tous les mandats entrant en vigueur le 1ier mai 2019, pour le mandat du Conseil 2018-2022.**

**Panneau 3 (rural):**

**Martin Vervoort**

**Steven Lewis**

**Terry Otto**

**Jocelyn Chandler**

**Fabian Poulin**

**ADOPTÉE**

RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

B. MANDAT DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve le mandat du Comité de la vérification tel qu'il est décrit dans le Document 1.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 3 DU COMITÉ DE L'URBANISME

C. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3798, RUE BANK

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage no 2008-250 visant le 3798, rue Bank, afin d'y autoriser l'aménagement d'une aire de conservation et d'éducation environnementale, ainsi qu'une opération forestière, comme le précise le document 2.**

ADOPTÉE

D. PLAN LUMIÈRE DE LA CAPITALE DE 2017-2027

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal désigne signataire de la charte du Plan lumière de la capitale 2017-2027 le directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique.**

ADOPTÉE

E. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3598, CHEMIN INNES

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 pour le 3598, chemin Innes afin de permettre l'établissement d'un lave-auto, comme il est expliqué en détail dans le document 2.**

ADOPTÉE

G. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4650, CHEMIN SPRATT, 4800 CHEMIN SPRATT ET UNE PARCELLE DE TERRAIN SANS ADRESSE DE VOIRIE ENTRE LE CHEMIN RIVER ET LA RUE SOUTHBRIDGE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) visant les 4650 et 4800, chemin Spratt et une parcelle de terrain sans adresse de voirie, qui se situe entre le chemin River et la rue Southbridge, afin de permettre un aménagement résidentiel et des utilisations connexes, comme l'indique le document 2.**

ADOPTÉE

H. MOTION - DEMANDE AU PERSONNEL CONCERNANT L'HARMONISATION DE LA POLITIQUE DU PLAN OFFICIEL ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AVEC L'APPROBATION FÉDÉRALE DE L'UTILISATION DU SOL (2016) VISANT LE 1426, BOULEVARD ST-JOSEPH

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil donne son approbation pour que l'on demande à la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de présenter au Comité de l'urbanisme, conformément aux exigences en matière d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, des modifications du Plan officiel et du Règlement de zonage proposées par la Ville visant à harmoniser ces derniers avec le plan directeur de campus fédéral (2015) et l'approbation fédérale de l'utilisation du sol de la Commission de la capitale nationale (2016) visant le site de la GRC du 1426, boulevard St Joseph.**

ADOPTÉE

#### **RAPPORT NO 1 DU COMITÉ DES TRANSPORTS**

I. MANDAT DU COMITÉ DES TRANSPORTS

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve son mandat, tel qu'il est énoncé dans le présent rapport et dans le document 1 ci-joint.**

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

J. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC  
SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES  
D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 27 FÉVRIER 2019

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 27 février 2019 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de document 1.**

ADOPTÉE

**MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS**

**MOTION N° 9/17**

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que les rapports restants suivants, sauf ceux déjà adoptés par le Conseil dans le cadre du budget, soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée :**

- 1. Rapport n° 1A du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 2. Rapport n° 1 du Comité de la vérification;**
- 3. Rapport n° 3 du Comité de l'urbanisme;**
- 4. Rapport n° 1 du Comité des transports;**

5. **Rapport du directeur général des transports intitulé « Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de train léger sur rail d'Ottawa et questions connexes »;**
6. **Rapport du directeur général des services organisationnels intitulé « Mise à jour du plan financier à long terme du transport en commun »;**
7. **Rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du conseil le 27 février 2019 ».**

ADOPTÉE

#### **MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT**

##### **MOTION NO. 9/18**

Motion de Councillor S. Moffatt  
Appuyée par Councillor S. Menard

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'eau saine*, un comité de protection des sources représentant de nombreux intervenants est nécessaire pour chacune des régions de l'Ontario; et

**ATTENDU QU'**un comité de protection des sources (CPS) supervise le programme de protection des sources et que la composition de ce comité assure qu'une variété d'intérêts locaux soient représentés à la table de décision; et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa est membre du Comité de protection des sources (CPS) de Mississippi-Rideau; et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a eu un représentant au sein du Comité de protection des sources de Mississippi-Rideau depuis mai 2017 et en avait auparavant deux depuis 2007; et

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de protection des sources de Mississippi-Rideau se renouvellera en 2018 et 2019 afin qu'il demeure conforme au Règlement de l'Ontario 288/07, règlement qui régit les comités de protection des sources en vertu de la *Loi sur l'eau saine de l'Ontario*; et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a reçu une lettre de la région de protection des sources de Mississippi-Rideau le 29 janvier 2019 demandant à la Ville de soumettre le nom du membre du Conseil qui sera désigné au Comité de protection des sources avant le 29 mars 2019; et

**ATTENDU QUE** Michel Kearney est présentement le représentant de la Ville et qu'il souhaite demeurer sur le Comité de protection des sources pour un autre mandat.

**PAR CONSÉQUENT**, il est résolu le Conseil approuve la sélection de Michel Kearney en tant que représentant de la Ville d'Ottawa au comité de protection des sources de Mississippi-Rideau et autorise le greffier municipal et chef du contentieux de fournir une copie de cette résolution au Comité de protection des sources avant le 29 mars 2019.

ADOPTÉE

## **MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

### **MOTION NO. 9/19**

Motion du conseiller Mathieu Fleury  
Appuyée par la conseillère Jan Harder

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante et que le propriétaire foncier puisse régler ces questions le plus rapidement possible, la prochaine réunion du Conseil n'étant pas prévue avant le 27 mars 2019.***

**ATTENDU QUE** le bâtiment ayant pour adresses 240, 242 et 244, rue Ferland et 43 et 43A avenue Jolliet est en très mauvais état;

**ATTENDU QUE** les résidents du quartier sont préoccupés par le fait que le bâtiment est le lieu d'activités criminelles;

**ATTENDU QU'**il serait dans l'intérêt du public de démolir le bâtiment puisqu'il est délabré et que la communauté s'inquiète des problèmes de sécurité;

**ATTENDU QU'**aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la demande d'approbation de démolition du bâtiment situé sur la propriété aux conditions suivantes :**

- 1. D'ici la construction d'un nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, interdire toute utilisation provisoire de la propriété et l'entretenir conformément au *Règlement sur les normes d'entretien des biens* de la Ville d'Ottawa;**
- 2. L'aménagement paysager de la propriété devra être achevé en collaboration avec le personnel de la Ville;**
- 3. Le propriétaire devra payer à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés;**
- 4. Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment devront être substantiellement avancés dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 000 \$ pour la démolition du bâtiment résidentiel;**
- 5. Le propriétaire inscrit devra passer un accord avec la Ville d'Ottawa afin d'inclure les conditions susmentionnées et payer tous les coûts d'enregistrement dudit accord. Une fois le permis de construire délivré, et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du propriétaire, qui assumera tous les coûts liés à cet abandon;**
- 6. Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démoli avant que l'accord susmentionné n'ait été conclu et inscrit au titre foncier;**
- 7. La présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas conclu dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.**

ADOPTÉE

**MOTION NO. 9/20**

Motion du conseiller Eli El-Chantiry  
Appuyée par le maire Jim Watson

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante :***

**ATTENDU QU'à sa réunion du 27 février 2019, le Conseil municipal a examiné le rapport intitulé « Nomination – Commission de services policiers d'Ottawa »;**

**ATTENDU QUE le Conseil a approuvé une motion de modification technique visant à remplacer la recommandation du rapport par ce qui suit :**

**« Que la nomination de Leo A. (Sandy) Smallwood à la Commission de services policiers d'Ottawa soit approuvée, pour un mandat d'une durée modifiée se terminant dans deux ans. »**

**ATTENDU QU'à la lumière des notes du personnel prises à la réunion du Comité de sélection du 15 janvier 2019 à laquelle ont assisté les conseillers Deans, El-Chantiry et Meehan ainsi que Robyn Guest, à titre de représentante du Bureau du maire, il a été déterminé que ces notes cadraient avec le rapport de nomination;**

**ATTENDU QUE M. Smallwood s'est dit prêt à faire un mandat de quatre ans et qu'il possède plusieurs années d'expérience et une bonne connaissance de la Commission de services policiers d'Ottawa;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la nomination de Leo A. (Sandy) Smallwood à la Commission de services policiers d'Ottawa, de même que l'exception à l'article 2.1 de la Politique de nomination, pour le mandat du Conseil.**

**ADOPTÉE par un vote de 19 VOIX AFFIRMATIVES contre 3 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :**

**POSITIVES**            Conseillers J. Harder, G. Gower, C. McKenney, K. Egli, M.  
**(19):**                    Luloff, J. Sudds, R. Brockington, L. Dudas, J. Cloutier, T.  
                              Kavanagh, S. Menard, M. Fleury, A. Hubley, S. Moffatt, E. El-  
                              Chantiry, J. Leiper, T. Tierney, S. Blais, Maire J. Watson

**NÉGATIVES**            Conseillers R. Chiarelli, C. Meehan, D. Deans  
**(3):**

## **AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

### **MOTION**

Motion du conseiller S. Menard

Appuyée par le conseiller R. Brockington

**ATTENDU QUE l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) souhaite utiliser des machines à fumée assimilables à des feux d'artifice aux matchs du Fury FC d'Ottawa à la Place TD;**

**ATTENDU QUE l'OSEG a établi des procédures pour assurer la sécurité du personnel et des spectateurs à ces matchs;**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa interdit l'utilisation de machines à fumée dans le *Règlement sur les feux d'artifice* (n° 2003-237);**

**ATTENDU QUE l'OSEG a utilisé des machines à fumée en 2017 et en 2018 avec l'autorisation du Conseil municipal et qu'aucune plainte n'a été déposée;**

**ATTENDU QUE le Service des incendies estime que les machines à fumée peuvent être utilisées en toute sécurité;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa accorde à l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) une exemption au Règlement n° 2003-237 afin d'autoriser l'utilisation de machines à fumée aux matchs du Fury du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2022 pour les matchs à domicile et ceux des séries éliminatoires, le cas échéant, et lui accorde une exemption à l'article 17 du Règlement, selon lequel une demande de permis doit être présentée au moins 30 jours avant l'utilisation proposée, à condition que l'OSEG remplisse toutes les autres exigences en matière de permis du Règlement, y compris l'article 18, à la satisfaction du directeur et chef des pompiers du Service des incendies.**

## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

### MOTION N° 9/21

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion de présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés.**

ADOPTÉE

## RÈGLEMENTS

### TROIS LECTURES

- 2019-44. Règlement de la Ville d'Ottawa régissant les délibérations de ses comités consultatifs et abrogeant le Règlement n° 2007-104.
- 2019-45. Règlement de la Ville d'Ottawa fixant les dates d'échéance des versements ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité à appliquer au recouvrement de l'impôt foncier de 2019.
- 2019-46. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lot certains terrains des 121 et 123, voie Boundstone sur le plan 4M-1556.
- 2019-47. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots certains terrains du plan 32 situés sur la voie privée Peridot.
- 2019-48. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2018-33 en vue d'autoriser le versement de remises à des particuliers qui font des contributions à des candidats à un poste au Conseil municipal.
- 2019-49. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage du terrain dont l'adresse municipale est le 3598, chemin Innes.
- 2019-50. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage d'une partie du terrain dont l'adresse

municipale est le 3798, rue Bank.

- 2019-51. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage du terrain dont l'adresse municipale est le 1740, avenue Woodroffe.
- 2019-52. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le volume 2A du Plan officiel de la Ville d'Ottawa, Plan secondaire du district Preston-Carling, en vue d'ajouter des politiques propres à l'emplacement dont l'adresse municipale est le 552, rue Booth.
- 2019-53. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage du terrain dont l'adresse municipale est le 552, rue Booth.
- 2019-54. Règlement de la Ville d'Ottawa désignant certains terrains comme routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (promenade CitiGate).
- 2019-55. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage du terrain dont l'adresse municipale est le 54, rue Louisa.
- 2019-56. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage du terrain dont les adresses municipales sont les 4650 et 4800, chemin Spratt, et d'une parcelle sans adresse située entre le chemin River et la rue Southbridge.
- 2019-57. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en vue de modifier le zonage du terrain dont les adresses municipales sont le 807, chemin River et le 4720, chemin Spratt.

ADOPTÉES

## RÈGLEMENT DE RATIFICATION

### MOTION N<sup>o</sup> 9/22

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

***Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 6 mars 2019.***

ADOPTÉE

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 16 h 51.

---

GREFFIER

---

MAIRE



## Annex B -

Ville d'Ottawa

Services des transports

Service de la circulation routière – Frais d'utilisation

	Tarif en \$ 2017	Tarif en \$ 2018	Tarif en \$ 2019	Variation en % par rapport à 2018	Variation en % par rapport à 2017	Date d'entrée en vigueur	Recettes en milliers (000 \$) 2019
Données sur le comptage de la circulation – copies	108.00	108.00	110.00	1.9 %	1.9 %	1 janv. 2019	
<b>Panneau à messages variables</b>							
Location d'équipement par enseigne, par jour	100.00	100.00	102.00	2.0 %	2.0 %	1 janv. 2019	
Installation et démontage (coût horaire réel associé au travail du personnel)	coût réel	coût réel	coût réel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
<b>Enregistreur automatique de la circulation – Collecte de données (plaques d'immatriculation)</b>							
Location d'équipement par plaque, par heure	0.50	0.50	0.51	2.0 %	2.0 %	1 janv. 2019	
Frais d'entretien d'équipement par plaque	5.50	5.50	5.61	2.0 %	s.o.	1 janv. 2019	
Installation et enlèvement (coût horaire réel pour le travail du personnel)	coût réel	coût réel	coût réel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
<b>Enregistreur automatique de la circulation – Collecte de données (compteurs pneumatiques)</b>							
Frais horaires de location d'équipement	0.50	0.50	0.51	2.0 %	s.o.	1 janv. 2019	
Frais d'entretien d'équipement par dispositif de collecte de données	10.00	10.00	10.20	2.0 %	s.o.	1 janv. 2019	
Frais d'installation et de désinstallation (coûts horaires réels en personnel)	coût réel	coût réel	coût réel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
<b>Collecte de données Miovision</b>							
Frais horaires de location d'équipement par caméra	6.00	6.00	6.12	2.0 %	s.o.	1 janv. 2019	
Frais de traitement - intersection, petit carrefour giratoire, grand carrefour giratoire, volume intermédiaire (véhicules seulement), volume sentier	coût réel	coût réel	coût réel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
Stockage des vidéos par étude	coût réel	coût réel	coût réel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
Frais d'installation et de désinstallation (coûts horaires réels en personnel)	coût réel	coût réel	coût réel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	

## Annex B -

### Ville d'Ottawa

#### Services des transports

#### Service de la circulation routière – Frais d'utilisation

	Tarif en \$ 2017	Tarif en \$ 2018	Tarif en \$ 2019	Variation en % par rapport à 2018	Variation en % par rapport à 2017	Date d'entrée en vigueur	Recettes en milliers (000 \$) 2019
Demande de données sur les collisions Sommaire détaillé sur les collisions pour 1 à 5 emplacements	108.00	108.00	110.00	1.9 %	0.0 %	1 janv. 2019	
Sommaire détaillé sur les collisions pour plus de 5 emplacements	108 \$ + coûts horaires du personnel	108 \$ + coûts horaires du personnel	110 \$ + coûts horaires du personnel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
Données personnalisées sur les collisions (sommaire non détaillé)	108 \$ + coûts horaires du personnel	108 \$ + coûts horaires du personnel	110 \$ + coûts horaires du personnel	s.o.	s.o.	1 janv. 2019	
Demandes relatives à la synchronisation de feux de circulation, par carrefour à feux	50.00	50.00	51.00	2.0 %	2.0 %	1 janv. 2019	
Copie de plan de carrefour à feux, par intersection	25.00	25.00	25.50	2.0 %	2.0 %	1 janv. 2019	
Examen préliminaire de dispositifs de signalisation (Coûts réels jusqu'à concurrence de 4 000 \$)	4,000.00	4,000.00	4,000.00	0.0 %	0.0 %	1 janv. 2019	
Service général de paquets radio (GPRS) par mois, par carrefour à feux	17.00	17.00	17.34	2.0 %	2.0 %	1 janv. 2019	
Frais de communication de Bell par mois, par carrefour à feux (la structure tarifaire changera pour des frais fixes en 2016)	174.00	179.00	182.58	2.0 %	4.9 %	1 janv. 2019	
Communications par câble appartenant à la Ville par mois, par carrefour à feux	122.00	125.00	127.50	2.0 %	4.5 %	1 janv. 2019	
Des frais généraux et d'administration seront appliqués pour le recouvrement des coûts entraînés par tout travail entrepris ou recouvrement causé par un accident par la Direction de l'entretien des routes et de la circulation routière au nom des gouvernements et organismes fédéraux et provinciaux, d'Hydro Ottawa, de conseils scolaires, d'universités, de collèges, de municipalités, de promoteurs ou de toute autre tierce partie.	15 %	15 %	15 %	0.0 %	0.0 %	1 janv. 2019	

